

Note à l'attention du responsable
de la "composante Enquête" du projet prix UEMOA

Présentation de la note accompagnant le programme de saisie PEP.EXE

Jean-Michel Annequin vous apportera la nouvelle version du programme de saisie PEP.EXE de la collecte, avec notamment des fichiers TABLPRO et TABLCOD, ainsi qu'une note explicative de Michel PEPIN. Veuillez dès à présent noter les points suivants, notamment le premier, qui a des incidences sur le remplissage du questionnaire 07.

1. Unité d'achat affectée aux codes libres

En raison des contraintes imposées par le programme de saisie, dans le CQ07, l'unité d'achat affectée à des codes libres (9458 à 9768) doit être "unité" ou "unité traditionnelle". En d'autres termes, la colonne "unité d'achat" doit être codée avec des nombres égaux ou supérieurs à 9.

2 . Le dernier paragraphe de la partie III de la note de Michel PEPIN ("Si certains produits figurant déjà....") que vous recevrez concerne essentiellement le questionnaire CQ15. En effet, le nouveau programme de saisie n'accepte pour le questionnaire CQ 15 que les codes se trouvant dans la liste ci-dessous. Or vous avez peut-être jugé nécessaire d'ajouter à la fiche 14 un ou plusieurs articles ne se trouvant pas dans cette liste. Il faudra alors ajouter l'enregistrement correspondant au fichier TABLPRO.DBF. Dans la mesure du possible, il faut éviter d'avoir à accomplir cette manoeuvre et ne le faire que si on est sûr de maîtriser suffisamment Dbase.

Liste ces codes acceptés par le programme de saisie PEP pour le CQ15

1481 Ananas
149A Avocat
1503 Badamier (fruit)
1511 Banane douce (fruit)
152A Baobab (fruit)
1538 Citron
1546 Corossole
1554 Canne à sucre fraîche
1562 Datte fraîche
1570 Ditakh
1589 Fraise
1597 Goyave
1600 Grenade
1619 Jujube
1627 Madde
1635 Mandarine
1643 Mangue
1651 Melon
166A Orange
1678 Pamplemousse

1686 Papaye
1694 Pastèque
1708 Ronier (fruit)
1716 Sapotille
1724 Tamarin
1732 Zaban
1740 Fruits frais locaux NDA
1759 Fruits frais importés NDA
1767 Fruits frais SAI
1775 Fruits séchés locaux (y compris noix de cajou, pistache...)
1783 Fruits séchés importés (raisins secs, figues sèches, dattes
1791 Fruits séchés SAI
1821 Aubergine locale
183A Aubergine violette
1929 Epinard et oseille
1937 Feuilles fraîches de plantes diverses
1953 Gombo frais
197A Salades diverses
1996 Oignon
2003 Oseille fraîche (bissap)
2062 Salades diverses en feuilles
2070 Tomate fraîche "cerise" (= petite)
2089 Tomate fraîche "farcié" (=grosse)
2372 Patate douce
2402 Banane plantain fraîche